

## Le problème frontalier dans le conflit sénégal-mauritanien

**L**a tension entre les deux États riverains du Sénégal s'est développée à la suite d'un incident à la frontière. Pourtant, cette frontière, dans son tracé et dans son origine, n'est guère contestable. Depuis le début du siècle, pour l'administration coloniale, le cours principal du fleuve marque la limite entre les territoires du Sénégal et de la Mauritanie placés sous sa domination. Avec les indépendances, il devient la frontière entre deux États dont l'organisation juridique et politique va connaître des évolutions différentes.

### Litiges frontaliers et enjeux fonciers

Au cours des dernières décennies, les litiges frontaliers ont été à la mesure des imbrications foncières et territoriales d'origines anciennes, et des mobilités transversales des populations riveraines conduisant à l'exploitation des terres, des eaux et des pâturages de la vallée et de ses bordures, de part et d'autre du fleuve.

Ces litiges ont été gérés et réglés, jusqu'à ces derniers mois, du fait d'une volonté politique clairement affirmée de cohabitation et de coopération que les enjeux et la perspective commune liés à l'aménagement de la vallée alluviale con-

tribuaient à renforcer. Or, depuis la fin de l'année 1988, la tension n'a cessé de monter tandis que les contentieux s'accumulaient à l'échelle des deux pays et que les responsables se montraient moins prompts (ou impuissants) à les réduire, jusqu'au déclenchement des événements violents et sanglants survenus en avril et mai 1989.

Pour rendre compte de ce conflit, on invoquera l'accumulation des litiges dans la zone frontalière, du fait de l'organisation territoriale ancienne, et aussi des pratiques et des perspectives nouvelles créées par les législations foncières et la gestion du secteur aménagé dans cette même zone riveraine. Mais nous devons d'emblée et simultanément situer le conflit au niveau national pour rendre compte des antagonismes profonds sous-jacents aux parti-pris, à l'orchestration et à l'enchaînement des événements. La crise résulte en effet des conjonctions de problèmes en suspens et de leurs interférences tant au niveau des régions frontalières que des États.

Anciennement, le fleuve avec sa plaine riveraine a représenté un axe de circulation et de polarisation au centre d'espaces agro-pastoraux, économiques voire politiques. Depuis l'époque la plus ancienne, les terres et les eaux de la vallée autorisent une agriculture sédentaire et sont le lieu d'affrontements, de

migrations, d'exodes et de transferts de populations. Les caractéristiques de l'écosystème de la plaine riveraine tranchent avec celles des espaces steppiques de ses bordures sahéliennes. La plaine alluviale, de Bakel à l'Océan, s'étend sur environ un million d'hectares ; l'inondation s'y répand chaque année de juillet à octobre. Les terres des dépressions argileuses exploitées à la décrue se couvrent de sorgho tandis que les berges du fleuve portent un liseré de petits champs maraîchers. Ces cultures de saison sèche combinées avec la pêche, les cultures d'hivernage et l'élevage de troupeaux transhumants sont les composantes de systèmes agro-pastoraux flexibles. La région riveraine avec sa population nombreuse, ses productions diverses et relativement assurées, était l'aboutissement des voies sud-ouest du commerce transsaharien. Depuis très longtemps déjà, la vallée était ainsi une région de confluences sans que le fleuve marque une frontière. L'activité commerciale et l'influence religieuse des groupes maures s'exerçaient dès lors dans les différents royaumes sénégalais, notamment dans l'entourage des souverains.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le fleuve Sénégal devient un axe majeur de la pénétration européenne. Lors de la traite atlantique, la vallée est le lieu où s'affrontent le trafic de la « caravane » et de la « caravelle ». Le commerce des esclaves et de la gomme est un facteur particulièrement important de troubles et de désorganisation des États riverains.

La présence et l'influence des Maures se renforcent sur le fleuve. Ils y dominent la traite de la gomme et y appuient la renaissance et le développement de l'islam. Dans un premier temps, leur acti-

tivité se manifeste aux points de traite et leur emprise intéresse les gomméraires du sud-mauritanien et du nord Sénégal. Durant la « guerre des marabouts » (1673-1677) s'opère dans le sud-mauritanien une redéfinition des pratiques économiques et commerciales. Les populations maures, puis le pouvoir théocratique musulman qui gouverne les *halpulaar* de la moyenne vallée après 1776, se refusent au commerce des hommes avec les traitants européens tout en développant le système de la captivité. Les relations entre les communautés maures et noires se tendent. Les conflits, la prédation guerrière provoquent le passage progressif des Noirs au sud du fleuve. Le repli des capitales du Waalo et du Fuuta sur la rive gauche est significatif. A cette époque, les tribus maures font exploiter les terrains de la frange nord de la vallée alluviale par leurs dépendants, serviteurs ou affranchis. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la plaine riveraine en rive droite, à l'aval de Bogué, était politiquement sous le contrôle des Emirats du Brakna et du Trarza. A l'amont, de Kaédi à Bogué, la population *halpulaar* était partout repliée en rive gauche du fait de l'insécurité. La plaine riveraine au nord du fleuve était de fait une sorte de *no man's land*.

Après un siècle de crises internes, d'instabilité politique et d'affrontements entre les sociétés négro-africaines et maures pour le contrôle des terres en rive nord, la conquête coloniale favorise la reprise d'une partie des terres de la rive droite par les populations *wolof* et *halpulaar* avant d'établir une sorte de statu quo pour la tenure et l'exploitation des terres riveraines. Quant au cours du fleuve, il n'est alors qu'une simple limite administrative entre des territoires

soumis à la même domination et à la même juridiction. D'importants changements ont lieu au moment de l'instauration du régime colonial tandis que la razzia et la prédation sont progressivement stoppées.

L'énumération des faits marquants du début du temps colonial montre l'importance des mouvements et des flux nord-sud dans la région :

- 1890-1930 : réimplantation des villages en rive droite par dédoublement de ceux de la rive gauche ;

- infiltration progressive de fractions *peul* dans tout le sud-mauritanien ;

- maintien et afflux de quelques fractions maures en rive gauche ;

- présence des Sénégalais dans l'administration et les services des cercles mauritaniens.

A cette époque se renforce aussi la présence maure dans le bassin arachidier :

- caravanes de dromadaires vers les salines du Sine-Saloum et la Gambie ;

- transport de l'arachide vers les points de groupage avant la généralisation des transports automobiles ;

- investissement du petit commerce dans les villes et les gros villages,

- développement des affinités religieuses sénégal-mauritaniennes avec les filiations maraboutiques *qadir et murid*, et entre les *Tijani* de la vallée et ceux des autres régions sénégalaises.

En raison du faible intérêt du colonisateur pour le désert, la Mauritanie fait figure de territoire délaissé et marginal tourné vers Saint-Louis et le Sénégal. Saint-Louis en est la capitale, et tout le sud est tourné vers les escales du

fleuve, relativement actives et cosmopolites. La région du fleuve stagne, à l'écart des zones de productions commerciales. Alors que les expérimentations agricoles échouent et que le trafic sur le fleuve se réduit, les migrations se déclenchent plus précocement qu'ailleurs vers le bassin arachidier et Dakar. Le faible accroissement de la population riveraine au XX<sup>e</sup> siècle confirme ce net délaissement.

### La frontière devient réalité

Avec l'indépendance l'ancien territoire colonial de Mauritanie devient un État qui va se délier assez rapidement du Sénégal : en édifiant sa capitale, en se recentrant plus au nord avec la mise en exploitation des mines de fer et de cuivre, et en utilisant les ressources halieutiques du littoral ; puis en créant sa propre monnaie hors de la zone franc ; en se dotant d'une infrastructure avec la construction du port de Nouakchott puis celle de la route centrale et stratégique Nouakchott-Néma ; par l'affirmation de la dominante culturelle maure, l'arabisation de l'enseignement et le renforcement des liens avec le Maghreb. Mais le conflit au nord avec le Polisario révèle la fragilité de l'État. Le régime civil doit céder la place à des régimes militaires où le pouvoir apparaît de plus en plus monopolisé par la composante majoritaire maure de la population.

Les liens avec le Sénégal sont cependant maintenus et même accrus au cours des dernières décennies jusqu'à la période récente :

- avec l'expansion de la diaspora de commerçants maures qui couvre l'ensemble des villes et des zones rurales du Sénégal ;

- avec les passages fréquents et

en masse des troupeaux camélins, bovins et ovins de la Mauritanie sur les pâturages du nord du Sénégal lors des années de grande sécheresse ;

— avec la pénétration de l'artisanat, du secteur informel et de l'administration mauritanienne par des ressortissants sénégalais ou des originaires de villages sénégalais devenus mauritaniens.

En même temps le statu-quo était maintenu pour l'exploitation traditionnelle des terres et des eaux de la vallée alluviale.

Enfin, pour les deux pays, les sécheresses et l'aménagement de la vallée alluviale ont contribué à recentrer l'activité et l'investissement agricoles sur la région frontalière, et à y situer la perspective de développement.

Néanmoins, la frontière existe de plus en plus nettement, avec la création des postes administratifs mauritaniens en face des « escales » sénégalaises, la quasi fermeture des bacs à la circulation automobile à Podor, Bogué, Kaédi, Bakel depuis 1965, la coupure économique pour le commerce de gros et de détail, puis le développement des activités de contrebande avec le changement de régime monétaire. La circulation et l'activité se déplacent des villages du fleuve vers les centres placés sur les routes construites à l'écart de la vallée alluviale. Pour les modes d'exploitation traditionnels, la circulation du bétail, les passages des paysans et des récoltes d'une rive sur l'autre sont parfois soumis à des contrôles intempestifs.

Avec le développement du secteur aménagé, de nouveaux enjeux apparaissent et les litiges qui surgissent ne relèvent plus seulement de la gestion traditionnelle. Alors que les collectivités locales demeu-

rent gestionnaires des espaces agropastoraux et que les pratiques foncières se sont maintenues pour l'essentiel dans les secteurs d'activité traditionnels quel que soit le pays d'appartenance des exploitants, les règles sont autres pour le secteur aménagé où les pratiques anciennes ne peuvent se reproduire à l'identique. D'une façon générale, seuls les nationaux obtiennent des parcelles aménagées, tandis que l'accès au crédit et aux intrants, qui place les exploitants dans la dépendance de l'encadrement, est sélectif. Cela donne réalité à la frontière et l'emprise renforcée de l'État porte atteinte aux pouvoirs et à l'organisation de la production dans les villages et collectivités riveraines.

Tandis que dans ce contexte régional se dessine une coupure frontalière de plus en plus nette, l'on assiste au cours de cette dernière année à une détérioration progressive des relations entre les deux États. Les difficultés intérieures y ont certainement contribué : tensions permanentes entre le pouvoir et l'opposition non gérées du fait du contentieux électoral au Sénégal, opposition de plus en plus active des groupes militants émanant des populations négro-africaines en Mauritanie. Le conflit s'est exacerbé autour de l'antagonisme trop bien connu en zone sahélienne entre la population de culture arabo-berbère et le peuplement de traditions négro-africaines.

L'enchaînement des faits semble admis. En toile de fond, la législation foncière conduisant en Mauritanie de plus en plus nettement à spolier de leurs terres les exploitants sénégalais — une population de l'ordre de 50 000 habitants — puis la confiscation ou la prédation des troupeaux mauritaniens en transhumance dans le Ferlo. Mais

c'est suite aux incidents de Diawara (village *soninke* proche de Bakel) où un conflit entre cultivateurs et pasteurs riverains a dégénéré, du fait de la répression sanglante et de la prise d'otages exercée par des forces mauritaniennes, que le contentieux entre les deux États est devenu apparent et que la haine s'est déchainée. L'explosion a eu lieu dans les villes, prenant appui sur une jeunesse très nombreuse, désœuvrée, démunie de tout et sans avenir. Au pillage de boutiques de Mauritaniens installés au Sénégal a répondu la vindicte de groupes violents et déterminés à attaquer des personnes repérées par leur type physique, leur activité et leur origine ethnique. A la terreur et au massacre qui se sont répandus dans des quartiers pauvres de Nouakchott, a répondu la chasse à l'homme et le lynchage à Dakar, la spoliation généralisée des biens, des boutiques, de maisons, d'ateliers de gens sans défense et souvent sans défenseurs, sans réaction efficace immédiate de la force publique.

Finalement, ce furent des rapatriements massifs de plusieurs dizaines de milliers de ressortissants sous le choc de la peur et de la menace, réduits au plus grand dénuement, dont on ne savait pas toujours très bien la nationalité vu les critères d'exclusion à l'œuvre.

De ce point de vue, la frontière entre ces deux mondes n'est pas facile à tracer ; en tout cas, elle n'est pas actuellement le fleuve Sénégal. Le contentieux est très ancien entre ces peuples aux histoires mêlées, mais la coexistence était effective depuis plusieurs générations et les populations apparaissaient de plus en plus imbriquées et liées, confrontées aux mêmes problèmes, avec des activités qui semblaient se compléter, avec une

vie culturelle et religieuse présentant beaucoup de convergences. A cet égard, la réaction des autorités musulmanes, habituelles garantes de la paix, notamment inter-ethnique, fut très tardive et assez embarrassée.

### **Le conflit, un exutoire**

A l'échelle des États, au cours des semaines de crise violente, les tensions et les incertitudes qui planaient sur la situation et la stabilité politiques se sont déplacées vers la frontière. Le conflit avec les surenchères, l'information unilatérale et les rumeurs qu'il génère a servi d'exutoire. Au Sénégal, en dépit de la grande liberté de la presse et de la diversité des points de vue, la réaction nationale a surtout été exclusive et l'hostilité vis-à-vis des Mauritaniens reste très vive ; elle a contribué à renouer une relative, et peut-être provisoire, cohésion nationale. En Mauritanie, le conflit apparemment a resserré les liens entre *Beydan* et *Haratin*, tandis que les Négro-africains se sentent plus menacés que jamais, et que leur ressentiment vis à vis des *Haratin* notamment s'est alourdi. Le climat de suspicion et l'absence d'information portent au mutisme.

La revendication d'une frontière située plus au nord, jusqu'à la limite des hautes eaux, un moment avancée par le Sénégal, visait-elle à englober l'essentiel de la composante *wolof* et *halpulaar* de la population mauritanienne, qui était sans doute terrorisée, et que l'on pensait prête au soulèvement ou à la guerre civile ? La population noire du sud mauritanien se révèle beaucoup plus loyaliste en terme d'identité nationale. Les groupes militants les plus déterminés, les plus hostiles au pouvoir *beydan*, ne renient aucunement

leur appartenance à l'entité nationale mauritanienne.

Aux vagues de rapatriement par pont aérien qui ont touché en mai plusieurs dizaines de milliers de ressortissants mauritaniens et sénégalais (les chiffres varient considérablement selon les sources) ont succédé durant tout le mois de juin en Mauritanie les expulsions de plusieurs milliers de personnes résidant surtout dans des villages et campements riverains du fleuve alors que la violence était retombée au Sénégal.

Il n'est pas aisé de généraliser les critères qui, en Mauritanie, ont motivé ces expulsions. Il est difficile de faire la part de la peur, de la coercition et de la force brutale dans ce départ forcé de familles entières. La règle supposée et accréditée au Sénégal serait le renvoi des originaires du Sénégal dont les papiers mauritaniens dataient de moins de vingt ans, mais il y a eu aussi expulsion des éleveurs *peul* établis en rive droite depuis de nombreuses décennies, et surtout de collectivités *halpulaar* et *wolof* fixées depuis très longtemps, même si elles sont demeurées liées à des villages sénégalais. L'expulsion est cette fois encadrée par les forces de l'ordre mauritaniennes. Comment qualifier ces déplacements forcés d'une frange de la population qui, le plus souvent, justifie d'une appartenance et d'une intégration en territoire mauritanien, bien antérieure aux indépendances ? Pour le moment, du point de vue sénégalais, l'opération est ressentie comme une mesure de rétorsion délibérée. Elle viserait l'accaparement des terres, et aussi de troupeaux et de richesses, et marquerait au-delà la volonté de brider l'influence de la population négro-africaine.

En ce début de saison des

pluies, l'assistance nationale et internationale se mobilise autour des camps de rapatriés, de réfugiés et d'expulsés situés de part et d'autre de la frontière. Elle est davantage active en rive sénégalaise où la population en camps de réfugiés est nombreuse. Les témoignages de spoliations se multiplient et les ressentiments s'accumulent. La tension ainsi focalisée dans ces lieux de misère établis le long de la région riveraine ne saurait se résorber rapidement.

Les difficultés se révèlent cruciales au rythme des saisons pour les gens du fleuve. De nombreux éleveurs ont perdu leur cheptel. Au cours des derniers mois, dans la région riveraine, ce sont d'abord les troupeaux mauritaniens demeurés au Sénégal qui ont été exposés au vol et au pillage, avant que la prédation ne se généralise aux cheptels des *Peul* fixés en rive nord. La fermeture de la frontière gênera terriblement les éleveurs mauritaniens en année de sécheresse quand les transhumances de grande amplitude vers les pâturages du nord-Sénégal deviennent nécessaires pour assurer la survie des bêtes pendant toute la saison sèche. Et puis la question des récoltes et des terres revient, lancinante et pourtant quasiment ignorée. Les cultures de berges généralement situées en face du village de l'autre côté du fleuve et la partie du terroir de décrue dont les exploitants sont en pays adverse sont dorénavant hors de portée de leurs exploitants habituels. Dès la décrue, en octobre, le problème de l'accès à la terre va se poser de façon aigüe pour tous les paysans chassés de leurs terres en rive nord, ressortissants sénégalais et expulsés mauritaniens. Les régions du sud-mauritanien comptent une forte proportion des commerçants qui

étaient installés au Sénégal, les boutiques faisaient vivre des collectivités entières, demeurées en Mauritanie mais dépourvues de ressources agricoles et privées de troupeaux par la sécheresse. Quant à la fréquentation des marchés et des lieux de commerce dans les villes et villages du fleuve, elle se limite aux riverains situés du bon côté, ce qui accentue la coupure économique. Mais l'entrave et le danger les plus immédiats sont pour la circulation et la pêche sur le fleuve lui-même dont on ne sait plus si les eaux sont à moitié mauritaniennes ou tout à fait sénégalaises, alors qu'avec la mise en eau des barrages et l'extension du secteur irrigué, le cours d'eau avait en principe acquis un statut supranational.

L'avenir proche pose de graves problèmes. Il y a tous les réfugiés. Où ceux des villages vont-ils trouver des terres et des moyens pour cultiver ? Comment ceux des villes vont-ils trouver des emplois et se loger ? L'avenir donne lieu aussi à toutes les spéculations. La population maure qui, somme toute, n'aménage jusqu'à présent que des terres qui relèvent de son emprise traditionnelle irait s'approprier les terrains récupérés et attribués suite

aux expulsions. A moins que des sociétés privées dotées de capitaux et de moyens importants ne s'y implantent. Il y aurait également à craindre, dans le cas où la situation irait se détériorant, que l'insécurité gagne, qu'il y ait gel des aménagements et désorganisation de la production ; scénario bien connu des historiens de la vallée.

On ne peut pas oublier que durant les mois de mai et de juin, on a frôlé la guerre. Nous ignorons en partie quelle a été l'influence réelle des États alliés en la circonstance et quels sont les enjeux à l'échelle internationale. Il reste qu'à l'échelle des deux pays, les ressentiments sont forts et les litiges principaux demeurent en suspens : par contre, les pouvoirs en place semblent renforcés par l'épreuve.

En ce moment, à la mi-juillet, les eaux montent dans le fleuve. La frontière s'est fermée contre la volonté des populations riveraines qui subissent durement les conséquences catastrophiques de ce nouvel état de fait. Les pirogues se font rares et les traversées sont de plus en plus clandestines sinon risquées.

**Charles Becker et  
André Lericollais**